

PROVENCE

AUBAGNE

La pastorale Maurel ce dimanche

La troupe l'Envejo de Jouga, attachée au maintien des traditions provençales interprétera la pastorale Maurel ce dimanche 9 janvier, à partir de 14h30, à l'espace des Libertés. « Depuis 50 ans, cette pastorale n'avait plus été jouée à Aubagne », précise

l'association, « et nous reprenons le flambeau ». Les acteurs et musiciens auront plaisir à redonner vie à cette pièce qui relate l'annonce faite aux bergers de la naissance de Jésus, et la mise en route de tous les personnages d'un village provençal vers la crèche. La pastorale sera interprétée en provençal, avec une traduction simultanée en projection. Cette représentation se déroulera dans le respect des mesures sanitaires.

LA CIOTAT

Au programme de la boutique en janvier

L'association l'Art Hic & Hoc propose plusieurs grands rendez-vous, à la boutique, 6 rue des frères Blanchard, en ce mois de janvier, à commencer, ce vendredi 7 janvier, à partir de 19h, par une soirée autour de la poésie contemporaine avec pour invités

Claude Ber et Julien Blaine. Le samedi 15, à 19h, l'association propose, toujours dans ses locaux, une lecture théâtrale de « trahisons » de Harold Pinter. Portes ouvertes, le samedi 22, à 19h, aux auteurs de la revue poétique « Teste », pour la présentation du dernier numéro, et enfin, le vendredi 28, à 19h, l'association propose « un regard sur le théâtre contemporain » avec des lectures de Marianne et Farid.

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

<p>MARSEILLE</p> <p>Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr</p>	<p>MARTIGUES</p> <p>Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr</p>
---	--

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics
Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 24 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la SARL «CAP VERT ENERGIE EXPLOITATION I30» pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, comprenant des panneaux photovoltaïques et ses annexes, au lieu-dit «Les Fumades», à MALLEMORT.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du **mercredi 26 janvier 2022 au vendredi 25 février 2022 inclus** en mairie de MALLEMORT (Hôtel de Ville, Cours Victor Hugo -BP47-13370 MALLEMORT), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 46/47 ou 06 70 89 60 02);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Mallemort>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Mallemort ou par voie dématérialisée, du 26 janvier 2022 (8h00) au 25 février 2022 (17h00) à l'adresse électronique suivante: pref-ep-pvmallemort@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale émis le 26 novembre 2021 assorti d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage produit le 02 décembre 2021.

Monsieur Georges MAZUY, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- mercredi 26 janvier 2022 de 8h30 à 12h00
- mardi 1er février 2022 de 13h30 à 17h00
- lundi 07 février 2022 de 13h30 à 17h00
- jeudi 17 février 2022 de 8h30 à 12h00
- vendredi 25 février 2022 de 13h30 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, durant l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur la demande de permis de construire susvisée.

La personne responsable du projet est la SARL «CAP VERT ENERGIE EXPLOITATION I30». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Vincent TONNETOT Mobile : 06 10 74 56 52.

Fait à Marseille, le 27/12/2021
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
SIGNÉ
Patrick PAYAN

1-Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

202102220

Vie des sociétés

L'AGE du 15/12/2021 La SARL INTELIGENCIA COMPANY 2 Quai Paul Doumer 13500 MARTIGUES RCS AIX 444 890 230 a décidé une adjonction et suppression d'activité : entreprise générale du bâtiment, réalisation de tous travaux de gros et second œuvre du bâtiment, de travaux de finition, de rénovation intérieure et extérieure, de plomberie, maçonnerie, électricité, plâtrerie, carrelage, peinture, tous corps d'état, et dans tous locaux. Toutes activités de nettoyage et d'entretien de tous types de constructions, terrassement

202202260

BOLUS SHOP
SAS au capital de 4000 euros
Siège social : 38 GRAND RUE 13002 MARSEILLE
N° 883 421 075 RCS MARSEILLE

Suite à l'AGE en date du 31/12/2021, il résulte que Gilles GARCIA-CASTELDACCIA a démissionné de ses fonctions de Directeur Général. Seul Monsieur Jacques Henry MASCLE reste Président, à compter du 31/12/2021

L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence.

Suite à l'AGE en date du 31/12/2021, l'associé unique a décidé de prendre pour nouvelle dénomination sociale : **E-BOLUS** et a décidé d'étendre et de modifier l'objet social à

- L'activité de centrale de référencement, en vue de la fourniture de prestations de services, de service de conciergerie, et marchandises auprès de ses affiliés,- Organisation de séminaires et événements,- Organisation de Formation et prestations de coaching à destination des professionnels,- Prestations de services, de conseil et conférences pour les professionnels- Locations d'espace de travail partagé et collaboratif, de salle de réunion

Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Marseille.

202202252

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 03/01/2022 il a été établi un contrat de location gérance entre la société LABERRATINE au capital 5000 euros siège social au 156 rue François Mauriac N° 521 168 849 RCS MARSEILLE, représentant légal Monsieur Marc CIRAVOLO domicilié audit siège titulaire de l'Autorisation de **Taxi N°776** sur la commune de Marseille et, Monsieur Gaguik MISSIRIAN domicilié 17 rue Saint Jean du Désert La Bastide Neuve Bât A 13012 MARSEILLE portant sur une autorisation de stationnement **N°776** à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202202258

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAINT GEORGES SAS au capital de 50.000 € 92 rue Condorcet 13016 Marseille RCS MARSEILLE 071 801 617 Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/11/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de la société DIMACCO de ses fonctions de Président et a décidé de nommer en remplacement DomusVi SAS sise 46-48 rue Carnot 92150 SURESNES RCS NANTERRE 519 158 794. Pour avis

202102202

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution de la société : Dénomination sociale : EXTRA FOOD SUD Forme : EURL Objet social : Restauration rapide, sandwicherie et boissons non alcoolisées Siège social : 7, rue Charles Nedelec -13110 Port de Bouc Capital : 1000 € Gérant : Monsieur MOUTBIR Lahoussine demeurant Allée D Solibeau ND Marins le Brick Appt.382 -13500 Martigues.

202202261

Suite à l'AGE en date du 05/01/2022, la société MSB IMMO au capital de 200 euros, Siège social 16 allée du canal, 13117 Martigues, N° 537948549 R.C.S Aix-En-Provence, a décidé de transférer le siège social de la société au 8 Quai Général Leclerc, 13500 Martigues. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mentions seront faites au R. C.S d'Aix-En-Provence.

202202253

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société Civile Immobilière **SCI ROBINSON**

Forme : SCI
Capital : 1 000 €
Objet : La société a pour objet l'achat de biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Siège : La Molière 3660 Route de Galice 13090 AIX EN PROVENCE
Gérant : Mr SAÏDI Mounir domicilié idem siège
Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS AIX EN PROVENCE

202202259

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr

COMMUNE D'AMPUS
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL
DE LA GRANGE RIMADE

Par arrêté du 4 Janvier 2022, le maire de la Commune d'Ampus a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de la Grange Rimade.

A cet effet, Mme Marie-Christine RAVIART a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Ampus, du 25 Janvier au 9 Février 2022, pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- **Le Mardi 25 Janvier 2022 de 9h à 12h**
- **Le Jeudi 3 Février 2022 de 9h à 12h**
- **Le Mercredi 9 Février 2022 de 14h à 17h**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie d'Ampus : 1, Place de la Mairie - 83111 AMPUS ou par mail à : ampus@mairie-ampus.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'Ampus dès la publication du présent arrêté.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Ampus, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet du Var pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

202202257

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours

